



Réactualiser son projet d'établissement en intégrant la nomenclature Seraphin-PH

2 jours

16 et 17 février 2021 - 9h-12h30 / 13h30-17h

INTERVENANT : Jérôme

DELASSUS, Consultant associé de
RH & organisation

PUBLIC(S), PREREQUIS & MODALITES D'ACCES A LA

FORMATION :

Formation ouverte à toute
personne Directeurs,
Gestionnaires, Qualiticien, Chefs
de service.....

Pour toutes les personnes en
situation de handicap, l'Uriopss
Hauts-de-France a la possibilité
d'adapter, dans la mesure du
possible, les conditions d'accueil ainsi
que le contenu de la formation en
fonction du handicap. **N'hésitez pas
à nous faire part de vos besoins
éventuels** à l'adresse mail suivante :
m.babela@uriopss-hdf.fr

TARIF : 500 €

LIEU : URIOPSS HDF à BOVES

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques (80%) et
exercices pratiques – mises en
situations (20%)

Utilisation de nombreux supports
pour faciliter les échanges et les
interactions.

Ressources pédagogiques mises à
disposition des stagiaires.

Une **attestation de fin de formation**
sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation des acquis en cours de
formation :
- Evaluation de la satisfaction des
stagiaires en fin de formation

CAPACITE MAXIMUM :

6 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Le module vise à former les professionnels aux méthodes et aux outils
nécessaires à la réactualisation du projet d'établissement ou de
service, conformément aux exigences réglementaires de l'article L.
311-8 du CASF.

A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître les enjeux stratégiques liés à la rédaction du projet
d'établissement
- Maîtriser la méthodologie de mise en œuvre d'une réactualisation
du projet
- Acquérir les principes rédactionnels nécessaires à la formalisation
du document projet (plan)

DEROULE DE FORMATION

- Le cadre légal et conventionnel du "nouveau" projet
d'établissement
 - Un projet garant de la qualité des accompagnements et
évaluable en termes d'"effet pour l'utilisateur" : l'article annexe 3-
10 chapitre II, secteur 1 du code de l'action sociale et des
familles (CASF)
 - Le contenu réglementaire d'un projet d'établissement ou projet
de service : vers un "nouveau" projet d'établissement
 - Les Nomenclatures du dispositif SERAFIN-PH et leur impact
sur la détermination des prestations dans le champ du
handicap
- Définir des objectifs en adéquation avec les besoins et les
missions imparties à l'établissement
 - Les missions imparties aux établissements et services dans le
CASF : missions générales et missions spécifiques
 - L'identification des besoins et souhaits des usagers en
référence aux missions imparties
 - La définition des objectifs du projet d'établissement : du projet
d'établissement aux objectifs des projets personnalisés
d'accompagnement
- Evaluer et actualiser un projet d'établissement
 - Elaboration du tableau de bord de suivi d'un projet
d'établissement : des objectifs aux critères de réussite
 - La construction d'un indicateur et les critères de sa validité
(simplicité et acceptabilité, pertinence, fiabilité, sensibilité)
 - L'ajustement du projet en fonction des écarts constatés